

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le 29 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès -FLORIOT Sylvain- FREBY Pierre- Jean- GANIEZ Mireille - LAURENT Anne-Françoise- MACHARD Michel - SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Marie-Francine FAUCHON, excusée

Madame Catherine FLIELLER a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusée

Monsieur Bernard PIERRE, excusé

SECRETAIRE : Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 21 juillet 2010

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 25 juin 2010, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Indemnité de gardiennage : Eglise-cimetière
- 2) Personnel communal : demande de subvention CAF dossier BAFA
- 3) Personnel communal : frais de déplacement stage pratique BAFA
- 4) Eboulement terrain Route de Claudon : demande de subvention pour réfection
- 5) SMIC : Modifications statutaires
- 6) Lotissement devant bois : demande de report de fin d'exécution des travaux de voirie

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses

Questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter au présent ordre du jour les sujets suivants:

- Finances communales : Modifications budgétaires.
- Lotissement « Devant le Bois » : demande de subvention exceptionnelle de l'Etat.

Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le Maire sur ces points ajoutés, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification apportée à l'ordre du jour.

60-2010- Indemnité de gardiennage : Eglise-cimetière

60-1-2010- Indemnité de gardiennage du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Monsieur Pierre SOUHAIT) :

- **FIXE** comme suit l'indemnité de gardiennage du cimetière pour l'année 2010 :
 - Indemnité annuelle de gardiennage du cimetière à Monsieur MONTEMONT Jacques : 395,00 €

60-2-2010- Indemnité de gardiennage de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Monsieur Pierre SOUHAIT) :

- **FIXE** comme suit l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2010 :
 - Indemnité annuelle de gardiennage de l'Église à Madame PRENELLE Odile : 398,00 €

61-2010- Personnel communal : demande de subvention CAF dossier BAFA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, afin d'obtenir l'agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour le service de l'accueil périscolaire, le personnel encadrant doit avoir certaines qualifications.

Il a été décidé de financer la partie pratique du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) de Mademoiselle Séverine BERNARD (agent non qualifié) d'un montant de 945,00 €.

Un financement de cette formation à raison de 50% du coût peut être obtenu de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour la prise en charge à raison de 50% de la formation BAFA effectuée par Mademoiselle Séverine BERNARD soit un montant de 472,50€.

62-2010- Personnel communal : frais de déplacement stage pratique BAFA.

Mademoiselle Séverine BERNARD, Adjoint Technique de 2^{ème} classe, a sollicité la commune afin d'obtenir la prise en charge de ses frais kilométriques suite aux différents déplacements effectués dans le cadre du stage pratique BAFA effectué du 05/07/2010 au 30/07/2010 (19 jours à 20 km/jour + 2 jours à 30 km/jour = 440 km).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la prise en charge des frais kilométriques de Mlle Séverine BERNARD à hauteur de 440 km pour une puissance fiscale de 4 cv, au tarif en vigueur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer le mandat correspondant.

63-2010- Eboulement de terrain Route de Claudon : demande de subvention pour réparation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à l'effondrement dû à de fortes pluies, d'une partie de l'accotement de la voie communale n°8 dite « de Monthureux à Claudon », il y a urgence à effectuer les travaux de renforcement de la chaussée.

Cette voie est inscrite au tableau de classement de la voirie communale approuvé en date du 28 janvier 2010.

Ces travaux sont estimés à 11 500,00 € H.T.

Après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'estimation du renforcement de la V.C n° 8 pour un montant total prévisionnel H.T de 11 500,00 Euros
- **ACCEPTE** le plan de financement suivant :

DEPENSES

Montant part "travaux"

• Renforcement de la chaussée de la V.C n°8	11 500,00 €
	<hr/>
Enveloppe financière prévisionnelle	11 500,00 €
T.V.A 19.60%	<u>2 254,00 €</u>
Montant total T.T.C	13 754,00 €

RECETTES

Récupération de la T.V.A	2 254,00 €
Subvention du Conseil Général des Vosges 24%	2 760,00 €
Participation communale	<u>8 740,00 €</u>
Total	13 754,00€

- **SOLLICITE** du Conseil Général des Vosges une aide financière au titre de la voirie communale
- **PRECISE** que les crédits budgétaires seront inscrits sur l'exercice 2010
- **DEMANDE** à Monsieur le Président du Conseil Général, vu la dangerosité des lieux, l'autorisation de commencer les travaux avant accord de subvention

64-2010- SMIC : Modifications statutaires.

- 64-1-2010- SMIC : Modifications statutaires : modification de l'alinéa b de l'article 2.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

La modification des statuts du SMIC des Vosges:

Afin de pouvoir mener des études concernant l'utilisation de la signature électronique, la mise en place d'un système d'archivage de données et la dématérialisation des actes comptables. Monsieur Christophe JACOB propose aux membres du Comité de modifier l'alinéa b de l'article 2 des statuts du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges* de la manière suivante :

« b - la réalisation d'études liées à l'introduction de l'informatique dans la gestion communale, à la mise en place d'un système d'archivage des données électroniques, au développement de l'utilisation des signatures électroniques et à la dématérialisation des actes comptables. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE POUR** les modifications statutaires du SMIC des Vosges telles qu'elles figurent ci-dessus énoncées.

- **64-2-2010- - SMIC : Modifications statutaires : ajout d'un alinéa g) dans l'article 2**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

La modification des statuts du SMIC des Vosges:

Afin de permettre au *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges* d'intervenir dans le projet de dématérialisation des marchés publics au profit de ses collectivités adhérentes, Monsieur Christophe JACOB propose l'ajout d'un alinéa g) dans l'article 2 des statuts du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges*. Cet article pourrait être créé en ces termes :

g - la mise en place et la gestion d'un dispositif de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics menées par ses adhérents, conformément aux dispositions du code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE POUR** les modifications statutaires du SMIC des Vosges telles qu'elles figurent ci-dessus énoncées.

- **64-3-2010- S.M.I.C : Demande d'adhésion d'une commune.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant l'Assemblée à se prononcer sur :

La demande d'adhésion présentée par :

La commune de PREY : 92 habitants dans le canton de BRUYERES

Avec cette nouvelle demande, le Syndicat compterait 504 collectivités adhérentes (453 communes et 51 groupements de communes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE POUR** l'adhésion de la collectivité précitée.

65-2010- Lotissement devant bois : demande de report de fin d'exécution des travaux de voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du dépôt du permis d'aménager du futur lotissement, il serait souhaitable que la commune commercialise les parcelles avant que les finitions de voirie ne soient effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'autorisation auprès de la Direction Départementale des Territoires des Vosges, de différer les travaux de finition de voirie et de plantation.

66-2010- Finances communales : Modifications budgétaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la modification budgétaire suivante :

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
<u>Désignation</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
D 022- Dépenses imprévues	3 600,00€			
D 023- Virement à la section d'investissement		3 600,00€		
TOTAL	3 600,00€	3 600,00€		

SECTION D'INVESTISSEMENT.

	DEPENSES		RECETTES	
<u>Désignation</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
R 021- Virement de la section de fonctionnement				3 600,00€
D 2128- opération 112- Travaux de bâtiment		3 000,00€		
D 2184- opération 129- Matériel		600,00€		
TOTAL		3 600,00€		3 600,00€

67-2010- Lotissement « Devant le Bois » : demande de subvention exceptionnelle de l'Etat.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 18-2010 du 18/02/2010.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimatif prévisionnel établi par le cabinet MARTIN & BURCEZ, concernant la viabilisation de la première tranche de l'Eco quartier ainsi que les travaux de viabilisation nécessaires à l'implantation de l'Etablissement EPISOME et de la Maison de retraite (vente de 29 247 m2 de terrain approuvé par délibération n° 10-2010 du 28.01.2010).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** ce dossier et demande les aides financières à :

* Monsieur le Préfet des Vosges au titre des Travaux Divers d'Intérêt Local

- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle de l'Etat
- **APPROUVE** le Plan de financement suivant (page suivante)

DEPENSES

Travaux en bordure de RD2- Voirie, réseaux humides, Réseaux secs et éclairage public		
	Part travaux	36 000,00 €
	Participation communale au SMDEV	700,00 €
	Maîtrise d'œuvre, frais divers	3 200,00 €
Travaux significatifs d'aménagement paysagers et d'installation de Mobilier urbain		51 500,00 €
Travaux de viabilisation de l'Eco quartier, Episome, maison de retraite :		
Travaux de voirie, réseaux secs, éclairage public		
	Part travaux	194 100,00 €
	Participation communale au SMDEV	45 000,00 €
	Maîtrise d'œuvre, frais divers	14 850,00 €
Travaux de viabilisation de l'Eco quartier, Episome, maison de retraite :		
Réseaux humides		
	Part travaux	387 915,00 €
	Maîtrise d'œuvre, frais divers	21 950,00 €
Frais de levé topographique, étude de sols, dédommagement baux ruraux		<u>14 700,00 €</u>
Enveloppe financière prévisionnelle H.T		769 915,00 €
T.V.A 19.60%		<u>150 903,00 €</u>
Montant total euros T.T.C		<u>920 818,00 €</u>

RECETTES

Conseil Général- Choix départemental : Bordures de R.D	29%	11 368,00 €
Conseil Général- Choix départemental : Aménagement global de traverse	29%	75 531,00 €
Conseil Général- Choix départemental : Travaux d'eau potable & Travaux d'assainissement	29%	118 861,00 €
Conseil Général- Travaux divers d'intérêt local (sur totalité)	20%	155 143,00 €
Etat- Subvention exceptionnelle		70 000,00 €
Etat- Travaux divers d'intérêt local		10 000,00 €
F.C.T.V.A		150 903,00 €
Vente du terrain à l'EPISOME		215 000,00 €
Prise en charge par l'EPISOME : quote-part levé topo, dédommagement des baux ruraux		10 565,00 €
Part communale		<u>103 447,00 €</u>
TOTAL RECETTES EUROS		<u>920 818,00 €</u>

Informations diverses.

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Sébastien WITRICH a proposé de céder à la commune, pour l'euro symbolique, une partie du terrain cadastré section AB n° 103, situé en bordure du stade. Le Conseil Municipal donne son accord de principe et autorise Monsieur le Maire à faire intervenir un géomètre afin de délimiter ce terrain, les frais étant à la charge de la commune.

* L'entreprise Publi Essor propose d'offrir à la commune des panneaux de présentation. La commission concernée est chargée de définir le texte et les photos qui seront présentés.

* Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une correspondance transmise par la Paroisse Notre Dame de la Saône concernant la dégradation de deux fenêtres de la sacristie ainsi que des peintures de cette pièce.

Ces travaux seront étudiés lors de l'élaboration du budget 2011.

* Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance adressée par l'Association Départementale de Lutte Contre les Dérives Sécuritaires, concernant l'opération « voisins vigilants » dans les Vosges.

Cette association informe qu'une pétition intitulée « non à la dérive sécuritaire de l'opération voisins vigilants » sera remise à Monsieur le Préfet des Vosges. Monsieur le Maire propose de demander ce document, ainsi, les conseillers municipaux qui voudront s'associer à cette démarche pourront venir en prendre connaissance à la Mairie.

Informations Communauté de Communes.

- Monsieur Sylvain FLORIOT informe le Conseil Municipal que le diagnostic des habitations sujettes aux inondations sur les communes de Monthureux sur Saône et Bleurville, est réalisé à 90%. Il informe également qu'un projet est en cours concernant le recensement des propriétaires de parcelles de forêt privées afin d'envisager un regroupement de celles-ci, en cas de morcellement de petites parcelles.

Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance est levée à 22h20.